

Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés lors de la session synchronisée de la campagne 2015

Lors de la session synchronisée de la campagne 2015, les MCF ont principalement été recrutés parmi les post-doctorants alors que la plupart des PR étaient antérieurement MCF. Respectivement 20% et 44% des MCF et des PR ont été endo-recrutés. Malgré la féminisation des recrutements, la parité femme-homme n'est pas encore atteinte.

Jérôme Tourbeaux
et Julien Thirion
DGRH A1-1

La présente note porte sur la trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés lors de la session synchronisée de la campagne 2015.

Lors de cette session synchronisée, 1 020 maîtres de conférences (MCF) ont été recrutés au titre des articles 26-1-1, 26-1-2 et 26-1-3 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et 545 professeurs des universités (PR) l'ont été au titre des articles 46.1°, 46.4°, ainsi que 49-2 en ce qui concerne les agrégés du supérieur, du même décret. La session synchronisée de 2015 représente les 3/4 de l'ensemble des recrutements opérés en 2015 (sessions synchronisée et « au fil de l'eau », tous articles de recrutement confondus).

Les MCF sont majoritairement recrutés en Lettres-Sciences humaines (398) et en Sciences-Techniques (356), un peu moins en Droit-Économie-Gestion (232) et plus rarement en Pharmacie (34). De même, les grandes disciplines qui ont le plus recruté de PR en 2015 sont les Lettres-Sciences humaines (218) et les Sciences-Techniques (208), suivi du Droit-Économie-Gestion (105 dont 50 agrégés externes) et de la Pharmacie (14) (*tableau 1, p. 1*).

Les MCF sont principalement recrutés parmi les post-doctorants alors que la plupart des PR étaient antérieurement MCF

recrutés en 2015 – hors mutation et détachement – étaient post-doctorants (32%) au moment de leur recrutement (*figure 1, p. 2*). Ces derniers sont devenus, depuis 2007, le premier « vivier » des nouveaux MCF (13% en 2002) au détriment des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire, dont la proportion tend à décroître au fil du temps (41% en 2002 contre 14% en 2015). Désormais, les recrutements de MCF parmi les ATER qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire :

- sont équivalents (14%) à ceux réalisés parmi les enseignants titulaires (voir *Sources, p. 6*) ;
- sont inférieurs à ceux effectués parmi les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur (18%) et à ceux qui exerçaient d'« autres activités » (17%) ;
- mais dépassent les recrutements opérés parmi les sans emploi (5%).

Au sein de ces catégories, il est notable que la plupart des enseignants non permanents étaient ATER ayant la qualité de fonctionnaires (36%) ou chargés d'enseignement vacataires et agents temporaires vacataires (30%), alors que les professeurs agrégés (61%) composaient l'essentiel de la population des enseignants titulaires du second degré (*tableau 2, p. 2*).

D'un point de vue disciplinaire, ce sont surtout les MCF recrutés en Sciences-Techniques et en Pharmacie qui étaient préalablement post-doctorants

La majeure partie des MCF nouvellement

TABLEAU 1 - Répartition des recrutements en 2015 selon la grande discipline

Grande discipline	Maîtres de conférences	Professeurs des universités
Droit-Économie-Gestion	232	105 (dont 50 agrégés externes)
Lettres-Sciences humaines	398	218
Sciences-Techniques	356	208
Pharmacie	34	14
Total	1020	545

Source : MENESR DGRH A

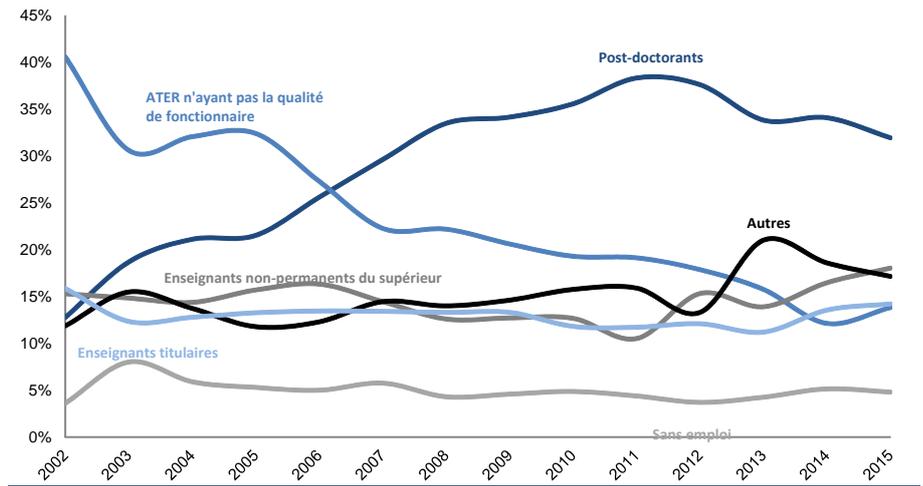
Champ : Campagne de recrutement 2015 - session synchronisée / Hors article 46.3, hors détachements et mutations



(respectivement 59% et 38% en 2015). En Droit-Économie-Gestion ce sont les enseignants non permanents (27%) et les ATER qui n'ont pas le statut de fonctionnaire (22%) qui ont le plus été recrutés en 2015, alors qu'en Lettres-Sciences humaines ce sont les enseignants titulaires (28%), suivi des enseignants non permanents (22%). En Droit-Économie-Gestion et en Lettres-Sciences humaines, respectivement 16% et 17% des recrutements de MCF en 2015 ont été réalisés parmi les post-doctorants.

La plupart des PR sont recrutés parmi les MCF (9 sur 10 en 2015), en particulier depuis les années 2000 pour lesquelles la proportion de PR antérieurement MCF dépasse généralement les 85%. Dans les carrières universitaires, le passage par le statut de MCF apparaît donc comme une étape privilégiée, voire nécessaire, pour accéder au pro-

FIGURE 1 - Répartition des maîtres de conférences recrutés selon leur activité professionnelle principale antérieure depuis 2002



Source : MENESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2015 - session synchronisée / Hors détachements et mutations

fessorat. Les 50 PR agrégés du supérieur recrutés par concours externe en 2015 étaient également pour 90% d'entre eux précédemment MCF.

TABLEAU 2 - Répartition des MCF et des PR recrutés en 2015 selon leur activité précédente et la grande discipline

Activité professionnelle principale des maîtres de conférences au cours de l'année 2014-2015	Droit-Économie-Gestion	Lettres-Sciences humaines	Sciences-Techniques	Pharmacie	Total	%
Post doctorant (i.e. recruté en CDD, hors ATER)	38	66	209	13	326	32%
ATER n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	50	44	39	8	141	14%
Autre enseignant non permanent de l'enseignement supérieur	63	88	27	6	184	18%
Enseignant associé	3	4			7	1%
Lecteur ou maître de langue		7	1		8	1%
Autre enseignant titulaire exerçant des fonctions d'ATER		6	4	1	11	1%
Autre fonctionnaire exerçant des fonctions d'ATER		4	7	1	12	1%
Professeur agrégé exerçant des fonctions d'ATER	4	25	2	1	32	3%
Professeur certifié exerçant des fonctions d'ATER	1	9	1		11	1%
Contractuels sur emplois vacants du second degré	6	4			10	1%
Enseignant vacataire (chargé d'enseignement vacataire et agent temporaire vacataire)	33	22			55	5%
Autre enseignant non permanent de l'enseignement supérieur	16	7	12	3	38	4%
Enseignant titulaire (hors ATER)	13	111	21	0	145	14%
Professeur agrégé	3	74	11		88	9%
Professeur certifié	2	23	4		29	3%
Autre enseignant titulaire	8	14	6		28	3%
Autre activité	46	72	51	6	175	17%
Enseignant contractuel	16	16	10		42	4%
Chercheur contractuel (autre que post-doctorant)	5	10	10	1	26	3%
Ingénieur de recherche fonctionnaire	4	5	13		22	2%
Ingénieur d'études fonctionnaire	2	1	1		4	0,4%
Activité d'enseignement et/ou de recherche à l'étranger	2	4			6	1%
Autre	17	36	17	5	75	7%
Sans emploi	22	17	9	1	49	5%
Total MCF	232	398	356	34	1 020	100%

Activité professionnelle principale des professeurs des universités au cours de l'année 2014-2015	Droit-Économie-Gestion	Lettres-Sciences humaines	Sciences-Techniques	Pharmacie	Total	%
Maître de conférences	49	200	180	13	442	89%
Autre enseignant-chercheur titulaire	1	1	1		3	1%
Directeur de recherche (CNRS, INRA, INSERM...)					0	0%
Chargé de recherche (CNRS, INRA, INSERM...)		1	5		6	1%
Ingénieur de recherche fonctionnaire			1		1	0,2%
Professeur agrégé du second degré		1			1	0,2%
Activité d'enseignement et/ou de recherche à l'étranger		1	6	1	8	2%
Autre activité	5	14	15		34	7%
Total PR	55	218	208	14	495	100%

Source : MENESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2015 - session synchronisée / Hors article 46.3 et l'agrégation, hors détachements et mutations

Un MCF sur cinq est endo-recruté

Conformément à l'article L. 952-1-1 du code de l'éducation, la mobilité, en termes de recrutements extérieurs, constitue l'un des objectifs de la stratégie de ressources humaines des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Or, selon l'indicateur de mobilité académique (IMA) – l'indicateur suivi par les établissements pour mesurer l'endo-recrutement (voir *Sources*, p. 6) –, 1 MCF sur 5 a été endo-recruté en 2015, ce qui signifie que 20% des MCF recrutés ont obtenu leur thèse dans l'établissement de recrutement (*tableau 3*, p. 3). Autrement dit, 80% des MCF ont été exo-recrutés en 2015. Ces derniers se répartissent de la sorte :

- 71% n'étaient pas MCF préalablement, ils ont été néo-recrutés ;
- 9% ont obtenu une mutation ;
- 0,3% ont obtenu un détachement.

La proportion des MCF endo-recrutés est relativement stable depuis la fin des années 2000 et son niveau varie peu d'une discipline à l'autre (*figure 2*, p. 3). En revanche, on observe en 2015 – comme les années passées – un peu plus de néo-recrutements en Sciences-Techniques qu'en Lettres-Sciences humaines et qu'en Droit-Économie-Gestion (*tableau 3*, p. 3). À l'inverse, c'est en Sciences-Techniques que les mutations sont relativement les moins importantes.

L'IMA indique également que 98% des établissements ont recruté la moitié ou plus de leurs MCF en dehors de leur propre vivier de docteurs (seuls 2 établissements – sur 98 – ont majoritairement ou totalement endo-recruté leurs MCF). Un tiers (36%) des établissements ont même un taux d'exo-recrutement de 100%. Ces derniers partagent la caractéristique d'avoir recruté un petit nombre de MCF (à l'exception de certaines universités comme celles de Guyane – créée en septembre 2014 –, de Paris-Dauphine ou de Nîmes). De même, l'IMA montre qu'au sein de 53 sections du Conseil national des universités (CNU) sur 56 (soit 95% des sections), les recrutements des MCF ont été réalisés pour moitié ou plus en dehors de leur établissement d'origine. Pour 12 sections du CNU (soit 21% des sections) les MCF ont tous été exo-recrutés (notamment en mathéma-

TABLEAU 3 - Proportion de néo-recrutement, d'endo-recrutement, de mutation et de détachement parmi les MCF et les PR recrutés en 2015, selon la grande discipline

Type de recrutement	MCF	PR
Droit-Économie-Gestion		
Néo-recrutement (1)	69%	41%
Endo-recrutement (2)	23%	23%
Mutation et détachement	8%	35%
Lettres-Sciences humaines		
Néo-recrutement	68%	38%
Endo-recrutement	19%	45%
Mutation et détachement	13%	16%
Sciences-Techniques		
Néo-recrutement	76%	38%
Endo-recrutement	18%	57%
Mutation et détachement	6%	6%
Toutes disciplines confondues		
Néo-recrutement	71%	39%
Endo-recrutement	20%	44%
Mutation et détachement	9%	17%

(1) Les MCF néo-recrutés n'étaient pas MCF au moment du recrutement et ils n'ont pas été endo-recrutés.

(1) Les PR néo-recrutés n'étaient pas PR au moment du recrutement et ils n'ont pas été endo-recrutés.

(2) Les MCF endo-recrutés n'étaient pas MCF préalablement et ils ont obtenu leur thèse dans l'établissement de recrutement.

(2) Les PR endo-recrutés étaient MCF dans l'établissement de recrutement au moment du recrutement.

Source : MENESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2015 - session synchronisée / Hors article 46.3

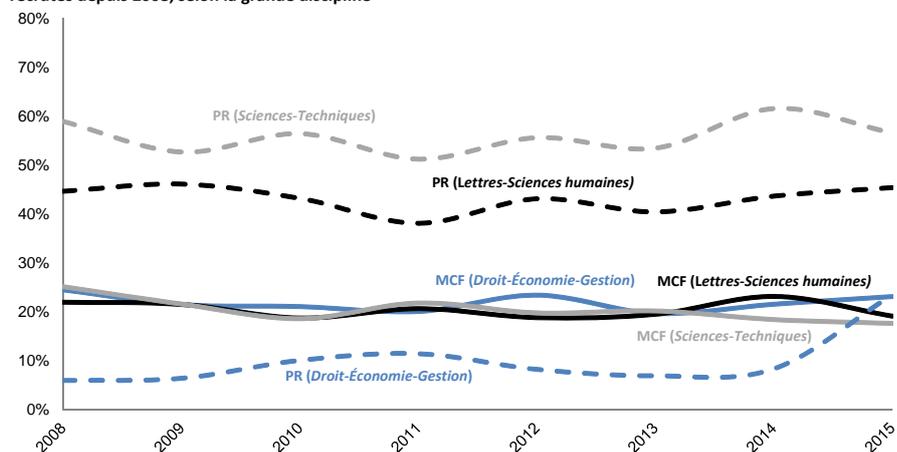
tiques appliquées, en mathématiques et en chimie organique, sections pour lesquelles 41, 18 et 14 MCF ont respectivement été recrutés).

Un peu plus de quatre PR sur dix sont endo-recrutés

Parmi les PR, l'examen de l'IMA (en incorporant les agrégés du supérieur) montre que 44% des PR ont été endo-recrutés en 2015, c'est-à-dire qu'ils étaient, au moment du recrutement, déjà en fonction dans ce même établissement en tant que MCF (*tableau 3*, p. 3). Les néo-recrutés – ceux qui n'étaient pas MCF, ou qui l'étaient mais dans une autre université lors du recrutement – représentent 39% de l'ensemble des recrutés en 2015, alors que les mutations (et les détachements) 17%.

Toutes disciplines confondues, ces indicateurs apparaissent relativement stables dans le temps, en particulier la proportion des néo-recrutés dont le niveau varie peu d'une discipline à l'autre (*tableau 3* p. 3). En revanche, l'endo-recrutement est toujours plus élevé en Sciences-Techniques qu'en Lettres-Sciences humaines et surtout, qu'en Droit-Économie-Gestion (*figure 2*, p. 3). Ce phénomène s'explique par les nombreux postes de PR pourvus par les mutations dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion. En effet, certains PR recrutés en Droit-Économie-Gestion souhaitent rejoindre un établissement différent de celui où ils ont été affectés suite à leur réussite au concours d'agrégation. On observe cependant, en 2015, une hausse sensible de l'endo-recrutement en Droit-Économie-Gestion, parallèle-

FIGURE 2 - Proportion d'endo-recrutement parmi les maîtres de conférences et les professeurs des universités recrutés depuis 2008, selon la grande discipline



Source : MENESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2015 - session synchronisée / Hors article 46.3

TABLEAU 4 - Données démographiques des enseignants-chercheurs recrutés en 2015

Âge moyen au recrutement	MCF			PR		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Toutes disciplines confondues	34 ans	34 ans et 3 mois	33 ans et 9 mois	45 ans et 7 mois (1)	46 ans et 4 mois	45 ans et 1 mois
Droit-Économie-Gestion	32 ans 9 mois	32 ans 6 mois	33 ans 2 mois	44 ans 4 mois	44 ans 4 mois	45 ans 4 mois
Droit-Économie-Gestion (agrégés externes)	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	36 ans 10 mois	36 ans 4 mois	37 ans 2 mois
Lettres-Sciences humaines	36 ans 4 mois	36 ans 5 mois	36 ans 3 mois	48 ans 6 mois	48 ans 5 mois	48 ans 6 mois
Sciences-Techniques	32 ans 2 mois	32 ans 3 mois	32 ans 2 mois	43 ans 1 mois	44 ans 1 mois	42 ans 7 mois
Pharmacie	33 ans 6 mois	33 ans 7 mois	33 ans 4 mois	42 ans 5 mois	40 ans 9 mois	43 ans 1 mois
Ancienneté	MCF			PR		
Proportion de MCF recrutés qui ont obtenu le doctorat au cours des 2 années qui précèdent le recrutement	52%			<i>Sans objet</i>		
Proportion de MCF recrutés qui ont obtenu la qualification au cours des 2 années qui précèdent le recrutement	71%			<i>Sans objet</i>		
Durée moyenne passée dans le corps des MCF avant d'être recruté comme PR	<i>Sans objet</i>			12 ans et 10 mois (1)		
Part des recrutements féminins et part des candidates	MCF			PR		
	Candidates (%)	Recrutements féminins (%)		Candidates (%)	Recrutements féminins (%)	
Toutes disciplines confondues	47%	46%		34% (1)	40% (1)	
Droit-Économie-Gestion	48%	56%		46%	51%	
Droit-Économie-Gestion (agrégés externes)	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>		44,5%	50%	
Lettres-Sciences humaines	56%	52,5%		46%	48%	
Sciences-Techniques	34%	31%		24%	30%	
Pharmacie	62%	76,5%		28%	29%	
Part des recrutements étrangers (%)	MCF			PR		
Toutes disciplines confondues	15%			8% (1)		

(1) Hors agrégés du supérieur.

Source : MENESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2015 - session synchronisée / Hors détachements et mutations

ment à une diminution relativement forte des mutations (et des détachements) – mais qui demeurent en 2015 à un niveau élevé (tableau 3, p. 3). Ce phénomène pourrait s'expliquer par l'évolution récente de la réglementation en matière de recrutement des PR : le concours interne d'agrégation ayant été supprimé (art. 49-2.2° du décret n° 84-431 du 6 juin 1984), les établissements peuvent désormais recruter, à concurrence de la moitié des postes offerts, par la voie de droit commun (art. 46.1° du même décret).

Selon l'IMA, 57% des établissements (sur les 88 établissements qui ont recrutés des PR en 2015) ont recruté la moitié ou plus de leurs PR en dehors de leur propre établissement et 19% d'entre eux ont intégralement procédé à des recrutements externes. À l'opposé, 14% des établissements ont un taux d'endo-recrutement de 100%. Dans ces deux derniers cas, les établissements concernés ont recruté relativement peu de PR. L'IMA permet également de voir que pour 50% des sections du CNU la moitié ou plus des recrutements de PR ont été réalisés en dehors de leur établissement d'origine. Pour 3 sections du CNU (sur 56 sections) les PR ont tous été exo-recrutés. C'est le contraire pour 8 sections du CNU qui se caractérisent par un taux d'endo-recrutement de 100%. Les

sections concernées par ces deux dernières situations ont généralement recruté un nombre réduit de PR.

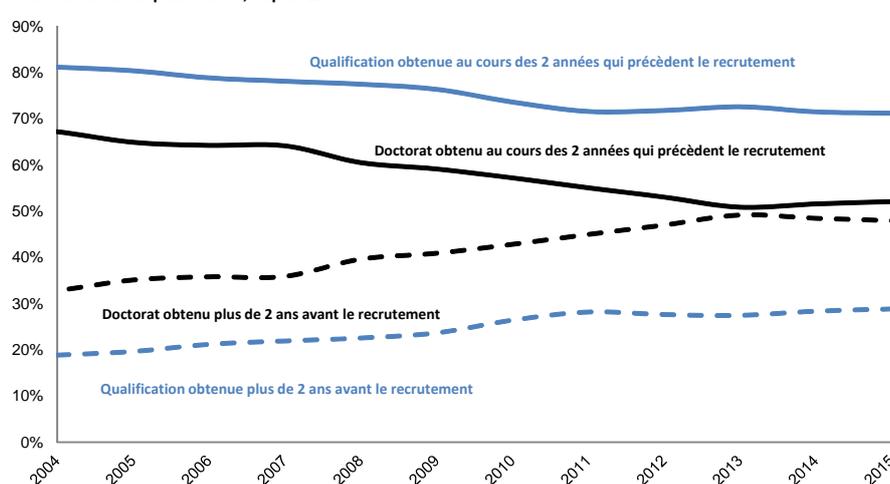
Les MCF sont recrutés à 34 ans en moyenne

L'âge moyen des MCF recrutés, plutôt stable dans le temps, est de 34 ans en 2015, toutes disciplines confondues (tableau 4, p. 4). L'âge moyen au recrutement est cependant un peu plus élevé en Lettres-Sciences humaines (36 ans et 4 mois) qu'en Droit-Économie-Gestion

(32 ans et 9 mois) et qu'en Sciences-Techniques (32 ans et 2 mois).

Si l'âge moyen des MCF au recrutement peut être le reflet de traditions disciplinaires singulières (taille de la thèse, temps qui lui est consacré, parcours étudiantins divergents...), il peut également s'expliquer pour partie par la position professionnelle antérieure des MCF nouvellement recrutés. Les MCF recrutés en Lettres-Sciences humaines sont par exemple surreprésentés parmi les enseignants titulaires, par rapport à l'activité qu'ils exerçaient précédemment. Or, ces derniers sont recrutés

FIGURE 3 - Proportion de maîtres de conférences recrutés selon l'année d'obtention du doctorat et selon l'année d'obtention de la qualification, depuis 2004



Source : MENESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2015 - session synchronisée / Hors détachements et mutations

comme MCF en moyenne vers 39 ans. En revanche, les MCF recrutés en Sciences-Techniques sont davantage représentés, au regard de leur activité antérieure, parmi les post-doctorants (recrutés en moyenne à 32 ans).

Des différences selon le sexe sont également observables : les femmes MCF sont dans l'ensemble recrutées un peu plus âgées que les hommes, à 34 ans et 3 mois en moyenne, soit 6 mois de plus que les hommes.

Globalement, la durée écoulée entre l'obtention du doctorat et le recrutement augmente au fil du temps. La moitié des MCF recrutés en 2015 ont obtenu leur doctorat plus de deux ans avant d'être recrutés (figure 3, p. 4). En 2002, cette proportion n'était que de 28%, la grande majorité des MCF étant alors recrutés dans les deux années qui suivent l'obtention de leur doctorat. Etant donné que l'âge moyen des MCF recrutés est plutôt stable dans le temps, il semblerait que la durée de leurs études, notamment doctorales, tende à se réduire.

Un autre phénomène agit sur l'âge au recrutement des MCF, celui de la durée écoulée entre l'obtention de la qualification et le recrutement. En effet, pour pouvoir concourir à un poste de MCF, les titulaires du doctorat doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de MCF établie par le CNU. Or, cette durée s'allonge depuis une dizaine d'années : en 2015, 71% des MCF ont obtenu la qualification (ou requalification) au cours des deux années qui ont précédé leur recrutement, contre 80% en 2005 (figure 3, p. 4). Cependant, comme indiqué précédemment, l'âge moyen des MCF recrutés demeure stable dans le temps.

Les écarts constatés dans l'âge au recrutement des MCF se répercutent ensuite sur l'âge au recrutement des PR – sauf en ce qui concerne les agrégés de la grande discipline du Droit-Économie-Gestion (encadré, p. 5).

Les PR sont recrutés à un peu plus de 45 ans en moyenne

Compte tenu de la durée moyenne passée en tant que MCF, pour ceux qui l'ont été (soit 12 ans et 10 mois), l'âge moyen de recrutement des PR est de 45 ans et 7 mois (tableau 4, p. 4). Les PR de Lettres-Sciences humaines sont recrutés

à un âge un peu plus avancé (48 ans et 6 mois) qu'en Sciences-Techniques (43 ans et 1 mois). Il est également notable que les agrégés recrutés par concours externe en Droit-Économie-Gestion sont nettement plus jeunes (36 ans et 10 mois) que leurs collègues non-agrégés (44 ans et 4 mois).

L'analyse selon le sexe montre que les femmes PR sont recrutées en moyenne à 46 ans et 4 mois, soit 1 an et 3 mois de plus que les hommes.

Le recrutement des enseignants-chercheurs tend à se féminiser, mais la parité femme-homme n'est pas encore atteinte

Les recrutements de MCF et de PR tendent à se féminiser au fil du temps : respectivement 46% et 40% de femmes ont été recrutées en 2015 (tableau 4, p. 4), contre 40% et 25% dix ans plus tôt. Désormais, le recrutement est cependant majoritairement féminin, ou proche de la parité, en Lettres-Sciences humaines (53% pour les MCF et 48% pour les PR) et en Droit-Économie-Gestion (56% pour les MCF et 50% pour

les PR, agrégés ou non), alors qu'il est largement en faveur des hommes en Sciences-Techniques (avec un taux de recrutement féminin d'environ 30% tant pour les MCF que pour les PR).

Toutes disciplines confondues, la proportion de femmes recrutées parmi les MCF (46%) est proche de la proportion de femmes candidates à la maîtrise de conférences (47%). Les candidates sont cependant relativement plus nombreuses que les recrutées en Lettres-Sciences humaines et en Sciences-Techniques, alors que c'est l'inverse en Droit-Économie-Gestion. En revanche, parmi les PR, la proportion de femmes candidates au professorat est, dans toutes les disciplines, inférieure à la proportion de femmes recrutées parmi les PR.

La proportion d'enseignants-chercheurs étrangers recrutés est de 15% parmi les MCF, contre 8% parmi les PR

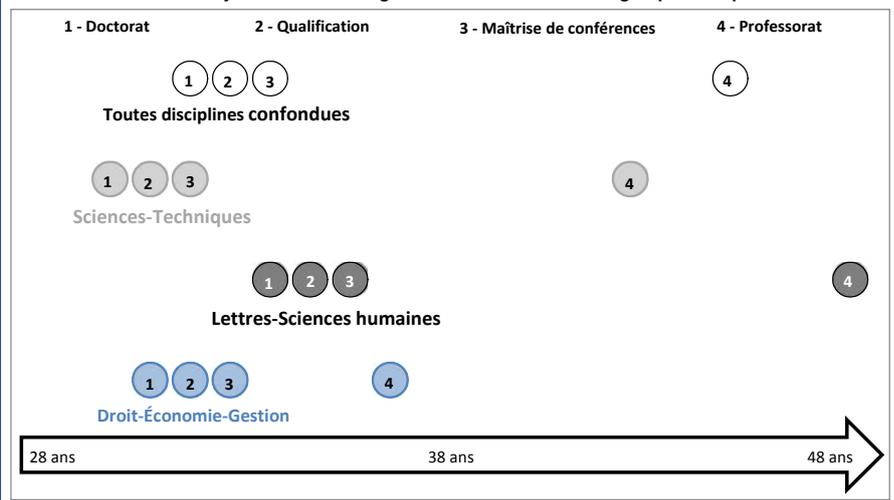
Aucune condition de nationalité n'est exigée pour le recrutement des ensei-

ENCADRÉ - Trajectoires des enseignants-chercheurs selon les indicateurs de 2015

Les différents indicateurs produits pour la présente étude permettent de reconstituer approximativement les trajectoires des enseignants-chercheurs dans les conditions de l'année 2015 (figure 5). Si les enseignants-chercheurs avaient connu les mêmes durées moyennes observées en 2015 entre : l'obtention du doctorat et le recrutement comme MCF ; l'obtention de la qualification et le recrutement comme MCF ; et le recrutement comme MCF et le recrutement en tant que PR, nous pourrions alors dresser les constats suivants :

- Toutes disciplines confondues, les enseignants-chercheurs obtiendraient leur doctorat à 32 ans en moyenne, la qualification à 33 ans, seraient recrutés MCF à 34 ans et deviendraient PR à environ 45 ans.
- En Sciences, l'âge d'obtention du doctorat serait un peu plus jeune (30 ans), avec pour effet de rajeunir les différentes étapes jusqu'à l'accès au professorat (43 ans).
- Au contraire, en Lettres, le doctorat s'obtiendrait un peu plus tardivement (34 ans), reculant ainsi l'âge de recrutement des PR (48 ans).
- En Droit, l'âge d'obtention du doctorat serait intermédiaire (31 ans), mais les durées entre chaque étape seraient plus courtes, en particulier entre le recrutement comme MCF et l'accès au professorat par agrégation externe (36 ans).

FIGURE 5 - Trajectoires des enseignants-chercheurs selon les groupes disciplinaires



gnants-chercheurs. Le recrutement d'étrangers ne connaît donc pas, dans l'absolu, de limites si ce n'est le nombre de postes ouverts chaque année par voie de concours. Or, en 2015, 15% des MCF recrutés sont de nationalité étrangère (*tableau 4, p. 4*). Parmi ces derniers, 67% ont obtenu leur doctorat en France. Ce résultat témoigne donc plus en faveur d'une internationalisation des trajectoires étudiantes que d'une internationalisation du marché du travail universitaire.

La proportion de PR étrangers recrutés est de 8% en 2015. La moitié d'entre eux était préalablement MCF.

La majorité des enseignants-chercheurs étrangers recrutés sont originaires du continent européen (55% pour les MCF et 70% pour les PR). Les ressortissants italiens sont les plus nombreux (environ 30% des enseignants-chercheurs – MCF ou PR – européens non-Français recrutés sont Italiens). Une quarantaine de nationalités sont représentées parmi les MCF étrangers recrutés en 2015, contre une quinzaine parmi les PR. ■

En savoir plus

- **Tableaux Excel détaillés de l'étude** « Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés lors de la session synchronisée de la campagne 2015 ».

- **Guerreiro M. et Thirion J.** (2016), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités. Session 2015 », MENESR, Note de la DGRH n°5.

- **Séry A. et Thirion J.** (2016), « Les enseignants non permanents affectés dans l'enseignement supérieur. Bilan de l'année 2014-2015 », MENESR, Note de la DGRH n°4.

- **Beaurenaut A.-S. et Kerloegan C.** (2016), « La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités. Bilan de la campagne 2015 », MENESR, Note de la DGRH n°3.

- **Tourbeaux J., Bideault M. et Thirion J.** (2016), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2013-2014 », MENESR, Note de la DGRH n°1.

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>

ou dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>

Sources, définitions et méthodologie

- La présente note analyse les résultats de la session synchronisée de 2015 des concours de recrutement des enseignants-chercheurs dits « universitaires » (dont les statuts sont définis par le Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences).
- La présente note est complémentaire à celle portant sur la « Campagne 2015 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités ». Cette dernière traite notamment : de l'ensemble des résultats du recrutement des PR et des MCF (y compris ceux des recrutements dits « au fil de l'eau ») ; du bilan des postes pourvus par les établissements ; des détachements et des mutations ; des postes non pourvus.
- Les données statistiques portant sur les recrutements sont issues des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR).
- - La catégorie « enseignants non permanents de l'enseignement supérieur » utilisée dans l'étude se compose des professeurs agrégés et certifiés, ainsi que des autres enseignants titulaires et fonctionnaires exerçant des fonctions d'ATER, des contractuels sur emplois vacants du 2nd degré, des chargés d'enseignement vacataires et des agents temporaires vacataires, des enseignants associés, des lecteurs et maîtres de langues, ainsi que des autres enseignants non permanents de l'enseignement supérieur tels les doctorants contractuels.
 - La catégorie « enseignants titulaires » inclut les professeurs agrégés et certifiés, ainsi que les autres enseignants titulaires, tant du secondaire que du primaire, qui ne sont pas ATER.
 - La catégorie « autres activités » regroupe toutes les activités professionnelles - du secteur privé et public - qui ne sont pas couvertes par les autres catégories prédéfinies.
- L'indicateur de mobilité académique (IMA) est égal au nombre de recrutements issus d'une mobilité rapporté au nombre total de postes pourvus : $IMA = (\text{nouveaux recrutés n'ayant pas obtenu leur doctorat dans l'établissement de recrutement} + \text{détachements} + \text{mutations}) / \text{nombre total de recrutements}$.
- L'endo-recrutement des MCF désigne le recrutement de MCF dans l'établissement où ils ont obtenu leur doctorat. Inversement, les MCF exo-recrutés ont obtenu leur doctorat dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés. L'endo-recrutement des PR désigne le recrutement de PR dans l'établissement où ils étaient préalablement MCF. Inversement, les PR exo-recrutés n'étaient préalablement pas MCF ou l'étaient dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés.
- D'autres méthodes que l'IMA permettent d'apprécier la mobilité préalable au recrutement des MCF : selon le lieu d'obtention du doctorat (hors mutations et détachements) ou selon le lieu d'exercice de la dernière activité professionnelle. Voir le tableau qui résume les différentes approches de l'endo-recrutement des MCF et leur mesure dans les données détaillées.